

AB
Société à responsabilité limitée au capital de 500 euros
Siège social : 6 rue du Fièvre
25660 SAONE
831 826 839 RCS BESANCON

COMPTES AU 31 DECEMBRE 2023

Pour copie certifiée conforme
La gérance

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the text 'Pour copie certifiée conforme' and 'La gérance'.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AB

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

☐

3 1 1 2 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue {	biens	dont export et livraisons intracommunautaires {		215		214		
		services *			217		218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222		
	Production immobilisée*						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stocks (marchandises)*						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240		
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	556	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)			243			244		
	Rémunérations du personnel*						250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, I-2°, al.3 du CGI)			255			254		
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260						
Total des charges d'exploitation (II)							264	556	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	-556	
Produits financiers (III)			280	12 546		Charges financières (V)	294	1 144	
Produits exceptionnels (IV)							290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				347	300			
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies F)				348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)							310	10 846	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2				312	10 846	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	627	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987		342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		JEI (44. sexies A)	989				
ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44. quinquies)	138				
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		991		Investissements et souscriptions outre-mer	344				
ZFANG (44 quaterdecies)		345							
BUD (44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350	12 546
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648				
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641				
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	354	1 073
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
	Déficits antérieurs reportables : *							360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	372	1 073

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

AB
Société à responsabilité limitée au capital de 500 euros
Siège social : 6 rue du Fièvre
25660 SAONE
831 826 839 RCS BESANCON

COMPTES AU 31 DECEMBRE 2023

Pour copie certifiée conforme
La gérance

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the text 'Pour copie certifiée conforme' and 'La gérance'.

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

19/25

AB
Société à responsabilité limitée au capital de 500 euros
Siège social : 6 rue du Fièvre
25660 SAONE
831 826 839 RCS BESANCON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 10 845,68 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	10 845,68 euros
------------------------	-----------------

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 49 733,17 euros.

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance

